

04-06-28

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES**

À une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Phares, tenue le lundi vingt-huitième jour du mois de juin deux mille quatre (2004), à 19 h 37, au local de pastorale B-301 à l'école le Mistral, 254, avenue Ross, Mont-Joli, sont présents :

1. Les commissaires :

M<sup>mes</sup> Sara Deschênes  
Louise Dionne  
Gilberte Fournier

MM. Patrice Cayouette (représentant du Comité de parents pour l'ordre primaire)  
Claude Fortin  
Denis Goulet  
Raymond Joly  
Jean-Pierre Lavoie  
Jean-Maurice Lechasseur  
Luc Marcoux  
Normand Michaud  
Jean-Yves Poirier  
Guy Potvin

formant quorum sous la présidence de M. Raymond Tudeau.

2. Le directeur général, M. Paul Labrecque, et la secrétaire générale, M<sup>me</sup> Cathy-Maude Croft.

À cette séance sont aussi présents :

M<sup>me</sup> Mariette Chabot, directrice de la formation professionnelle et des services de l'éducation des adultes, quitte à 21 h 30  
M. Jacques Poirier, directeur général adjoint, quitte à 21 h 30  
M. Carl Ruest, directeur des services des ressources matérielles, quitte à 21 h 30  
M<sup>me</sup> Jeannine Bérubé, coordonnatrice de l'enseignement général, quitte à 21 h 30  
M. Denis Bergeron, directeur adjoint aux ressources financières, quitte à 21 h 30  
M<sup>me</sup> Ann Santerre, agente d'administration, quitte à 21 h 30  
M. Marc Girard, agent de gestion financière, quitte à 21 h 30  
M. Jérôme Drapeau, adjoint administratif à l'école le Mistral, quitte à 21 h 30

**Invitée :**

M<sup>me</sup> Normande Lévesque

**Absences motivées :**

Noëlla Bourdages  
Raynald Caissy  
Yvon Dubé

Gilbert Labrie (représentant du Comité de parents pour l'ordre secondaire)  
Lise Lévesque  
Pauline Michaud, vice-présidente  
Alain Rioux

**04-06-28-378 CERTIFICAT DE RECONNAISSANCE**

M. Jean-Pierre Lavoie souligne les 29 années de carrière de M<sup>me</sup> Normande Lévesque, employée d'entretien à l'école le Mistral, une femme d'action passionnée par son travail.

MM. les commissaires Raymond Tudeau, Jean-Pierre Lavoie et Claude Fortin et M. Jérôme Drapeau, adjoint administratif à l'école le Mistral, remettent un certificat de reconnaissance à M<sup>me</sup> Lévesque.

**04-06-28-379 PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Le président, M. Raymond Tudeau, invite les personnes présentes à formuler, si désiré, leurs questions concernant les gestes posés depuis la dernière séance ordinaire du Conseil des commissaires.

Les questions soumises par le public concernent les sujets suivants :

- 1) Eau au pavillon la Source à Les Hauteurs;
- 2) Concession des services alimentaires.

**04-06-28-380 PÉRIODE RÉSERVÉE AUX COMMISSAIRES PARENTS**

M. Patrice Cayouette, représentant du Comité de parents, présente un résumé des dossiers qui ont retenu l'attention du Comité de parents depuis la dernière séance ordinaire du Conseil des commissaires.

**04-06-28-381 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Jean-Maurice Lechasseur et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1.0 a) Ouverture de la séance et présences;
- b) Certificat de reconnaissance;
- 2.0 Période de questions réservée au public;
- 3.0 Période réservée aux commissaires parents;
- 4.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 5.0 **Décision**
  - 5.1 a) Procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mai 2004 :
    - < Approbation;
    - < Suivis;

- b) Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du 25 mai 2004, tenu le 14 juin 2004 :
      - < Approbation;
      - < Suivis;
  - 5.2 Identification des disciplines objets d'examens uniques et internes en juin 2005 (Jeannine Bérubé);
  - 5.3 Arts-Sports-Études - Modification à l'école Paul-Hubert (Jeannine Bérubé);
  - 5.4 Protocole d'entente pour le réseautage de l'Institut de formation en vente du Québec (Marianne Chabot);
  - 5.5 Budget 2004-2005 - Adoption (Jacques Poirier);
  - 5.6 Intérêts sur les taxes impayées - Taux exigé en 2004-2005 (Jacques Poirier);
  - 5.7 Modification au plan d'effectif du personnel professionnel 2004-2005 (Jacques Poirier);
  - 5.8 Mouvements de personnel (Jacques Poirier);
  - 5.9 Transfert de circuits de transport scolaire - Demandes d'autorisation (Carl Ruest);
  - 5.10 Organisation du transport scolaire pour l'année 2004-2005 - Renouvellement de contrats (Carl Ruest);
  - 5.11 Plans de mesures d'urgence - Choix d'une firme de consultants (Carl Ruest);
  - 5.12 Octroi de contrats d'entretien ménager :
    - Pavillon Mont-Saint-Louis;
    - École de l'Estran (Carl Ruest);
  - 5.13 Octroi de contrats pour la concession des services alimentaires :
    - École Paul-Hubert ;
    - École le Mistral (Carl Ruest);
  - 5.14 Politique des services de garde - Amendement (Paul Labrecque);
  - 5.15 Protocole d'entente avec la Ville de Rimouski et la Corporation des terrains de jeux de Saint-Pie-X (Cathy-Maude Croft);
  - 5.16 Probation de cadre (Paul Labrecque);
  - 5.17 Évaluation du rendement professionnel 2003-2004 du directeur général (**huis clos**) (Raymond Tudeau);
  - 5.18 Comblement de poste de direction des écoles la Rivière et institutionnelle du secteur Centre - Rapport du comité de sélection (Paul Labrecque);
- 6.0 **Information**
- 6.1 Rapport du président;
  - 6.2 Consultation sur le régime pédagogique (Jeannine Bérubé);

6.3 Activité de la rentrée - Information (Paul Labrecque) ;

7.0 Questions nouvelles;

8.0 Levée de la séance.

## DÉCISION

### **04-06-28-382 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 MAI 2004 - APPROBATION ET SUIVIS**

Il est proposé par M. Normand Michaud et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mai 2004, tel que rédigé.

Les suivis sont vérifiés.

### **04-06-28-383 PROCÈS-VERBAL DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 MAI 2004, TENU LE 14 JUIN 2004 - APPROBATION ET SUIVIS**

Il est proposé par M. Jean-Yves Poirier et résolu d'approuver le procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du 25 mai 2004, tenu le 14 juin 2004, tel que rédigé.

Les suivis sont vérifiés.

### **04-06-28-384 IDENTIFICATION DES DISCIPLINES OBJETS D'EXAMENS UNIQUES ET INTERNES EN JUIN 2005**

ATTENDU l'étude au Comité consultatif de gestion;

ATTENDU les consultations effectuées;

Il est proposé par M. Jean-Maurice Lechasseur et résolu d'adopter le document intitulé « Identification des disciplines objets d'examens uniques et internes en juin 2005 ».

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

### **04-06-28-385 ARTS-SPORTS-ÉTUDES - MODIFICATION À L'ÉCOLE PAUL-HUBERT**

ATTENDU les recommandations contenues au document SE-02-029 A adoptées au Conseil des commissaires le 26 janvier 2004, relativement aux cheminements d'enrichissement dans les écoles de la Commission scolaire des Phares;

ATTENDU la recommandation 9, (citée en partie)

« De façon transitoire et dans la forme actuelle des cheminements d'enrichissement, un contingentement doit être appliqué pour l'année scolaire 2004-2005...

### **Au secondaire**

En Arts-Sports-Études : deux groupes par niveau pour les écoles Langevin et Paul-Hubert (un groupe au local, un groupe au régional). »

ATTENDU le nombre de dossiers d'élèves de troisième secondaire, à l'école Paul-Hubert, qui ont été analysés et qui répondent aux critères d'inscription au programme;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Sara Deschênes et résolu d'ajouter un groupe d'élèves en troisième secondaire au contingentement actuel, à l'école Paul-Hubert.

### **04-06-28-386 PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LE RÉSEAUTAGE DE L'INSTITUT DE FORMATION EN VENTE DU QUÉBEC**

ATTENDU le rôle de la Commission scolaire des Phares en formation professionnelle et en services aux entreprises, dans le secteur de la vente;

ATTENDU la volonté de réseautage des commissions scolaires du Québec pour développer le secteur vente et représentation, faire connaître les programmes et augmenter les services de formation sur mesure;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Gilberte Fournier et résolu d'autoriser le président de la Commission scolaire, M. Raymond Tudeau et le directeur général, M. Paul Labrecque, à signer le protocole d'entente pour le réseautage de l'Institut de formation en vente du Québec.

### **04-06-28-387 BUDGET 2004-2005 - ADOPTION**

ATTENDU que conformément à la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire des Phares doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2004-2005;

ATTENDU que ce budget prévoit des revenus supérieurs aux dépenses;

ATTENDU que l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 2 424 686 788 \$ en conformité avec la loi et les règles budgétaires 2004-2005;

ATTENDU que le budget prévoit que le taux de la taxe scolaire est fixé à 0,35 \$ du cent dollars d'évaluation uniformisée;

ATTENDU que ce taux respecte les limites prévues par la loi;

Il est proposé par M. Denis Goulet et résolu d'adopter le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette de la Commission scolaire des Phares pour l'année 2004-2005, de le transmettre au ministre de l'Éducation et d'établir le taux de la taxe scolaire à 0,35 \$ du cent dollars d'évaluation uniformisée.

**04-06-28-388 INTÉRÊTS SUR LES TAXES IMPAYÉES - TAUX EXIGÉ EN 2004-2005**

ATTENDU les articles 315 et 316 de la Loi sur l'instruction publique concernant le paiement de la taxe scolaire et l'imposition d'intérêts sur les comptes recevables;

Il est proposé par M. Jean-Pierre Lavoie et résolu d'exiger des intérêts au taux annuel de 15 % calculé mensuellement sur tout compte de taxes recevable passé dû de trente jours.

**04-06-28-389 MODIFICATION AU PLAN D'EFFECTIF DU PERSONNEL PROFESSIONNEL 2004-2005**

ATTENDU l'adoption du plan d'effectif à la séance du Conseil des commissaires du 10 mai 2004;

ATTENDU le grief déposé par le Syndicat des professionnelles et professionnels de l'éducation du Bas-St-Laurent;

ATTENDU les besoins exprimés par la direction du Centre de formation Rimouski-Neigette pour l'année scolaire 2004-2005;

ATTENDU l'entente intervenue avec le Syndicat des professionnelles et professionnels de l'éducation du Bas-St-Laurent; en vue de parvenir à un règlement hors cour;

Il est proposé par M. Jean-Yves Poirier et résolu de créer un poste régulier à temps plein de conseillère d'orientation au Centre de formation Rimouski-Neigette et d'attribuer le poste à Nancy Bouillon, sous réserve de l'acceptation du Bureau régional de placement du ministère de l'Éducation, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2004.

**04-06-28-390 ENGAGEMENT - PERSONNEL DE SOUTIEN**

Il est proposé par M. Normand Michaud et résolu de procéder à l'engagement de la personne ci-après désignée :

NAUD, Véronique	Technicienne de travail social à temps plein (28 heures/semaine) à l'école Paul-Hubert, à compter du 24 août 2004, sous réserve de l'approbation du Bureau régional de placement du ministère de l'Éducation. La Commission scolaire procède à la mise à pied temporaire en raison du ralentissement cyclique des activités pour la période d'été.
-----------------	--

**04-06-28-391 ENGAGEMENT - PERSONNEL PROFESSIONNEL**

Il est proposé par M. Jean-Pierre Lavoie et résolu de procéder à l'engagement du personnel ci-après désigné :

BOUILLON, Nancy	Conseillère d'orientation régulière à temps plein (35 heures/semaine), au Centre de formation Rimouski-Neigette, à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2004 sous réserve de l'acceptation du Bureau régional de placement du ministère de l'Éducation.
-----------------	---

DUPONT, Karine Animatrice de vie étudiante régulière à temps plein (29 heures/semaine) à l'école le Mistral, à compter du 16 août 2004, sous réserve de l'approbation du Bureau régional de placement du ministère de l'Éducation.

BÉDARD, Jimmy Conseiller d'orientation régulier à temps plein (35 heures/semaine) à l'école le Mistral, à compter du 16 août 2004, sous réserve de l'approbation du Bureau régional de placement du ministère de l'Éducation.

**04-06-28-392 TRANSFERT D'UN CIRCUIT DE TRANSPORT SCOLAIRE - DEMANDE D'AUTORISATION**

ATTENDU la demande du transporteur Emmanuel Gagné à l'effet d'autoriser le transfert d'un circuit de transport scolaire qu'il détient avec la Commission scolaire des Phares;

ATTENDU l'article 44 (section XIX) du contrat de transport qui prévoit que le transporteur ne peut céder, en tout ou en partie, son contrat de transport sans l'accord écrit au préalable de la Commission scolaire;

Il est proposé par M. Guy Potvin et résolu d'autoriser le transfert du circuit de transport numéro 108 au transporteur Transport Régis Lepage enr. en date du 1<sup>er</sup> juillet 2004. Cette autorisation est conditionnelle à l'obtention des permis et documents exigibles en vertu du contrat de transport et au respect des dispositions des lois et règlements relatifs au transport scolaire.

**04-06-28-393 TRANSFERT D'UN CIRCUIT DE TRANSPORT SCOLAIRE - DEMANDE D'AUTORISATION**

ATTENDU la demande du transporteur Transport Régis Lepage inc. à l'effet d'autoriser le transfert d'un circuit de transport scolaire qu'il détient avec la Commission scolaire des Phares;

ATTENDU l'article 44 (section XIX) du contrat de transport qui prévoit que le transporteur ne peut céder, en tout ou en partie, son contrat de transport sans l'accord écrit au préalable de la Commission scolaire;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Louise Dionne et résolu d'autoriser le transfert du circuit de transport numéro 78 au transporteur Emmanuel Gagné en date du 1<sup>er</sup> juillet 2004. Cette autorisation est conditionnelle à l'obtention des permis et documents exigibles en vertu du contrat de transport et au respect des dispositions des lois et règlements relatifs au transport scolaire.

**04-06-28-394 ORGANISATION DU TRANSPORT SCOLAIRE POUR L'ANNÉE 2004-2005 - RENOUVELLEMENT DE CONTRAT**

ATTENDU l'analyse des besoins en transport scolaire pour l'année 2004-2005;

ATTENDU que les résultats de cette analyse justifient le maintien de l'organisation actuelle pour la prochaine année;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif de transport à ce sujet;

ATTENDU la négociation de gré à gré avec des transporteurs relativement au renouvellement des contrats de transport par berline pour l'année 2004-2005;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Gilberte Fournier et résolu d'autoriser le renouvellement du contrat de transport suivant pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2004 au 30 juin 2005 :

Nom	Nombre de berlines	Montant
Les Berlines Patrick Bélanger enr. Contrat no. 12	3	69 355,86 \$

**04-06-28-395 ORGANISATION DU TRANSPORT SCOLAIRE POUR L'ANNÉE 2004-2005 - RENOUELEMENT DE CONTRAT**

ATTENDU l'analyse des besoins en transport scolaire pour l'année 2004-2005;

ATTENDU que les résultats de cette analyse justifient le maintien de l'organisation actuelle pour la prochaine année;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif de transport à ce sujet;

ATTENDU la négociation de gré à gré avec des transporteurs relativement au renouvellement des contrats de transport par berline pour l'année 2004-2005;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Sara Deschênes et résolu d'autoriser le renouvellement du contrat de transport suivant pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2004 au 30 juin 2005 :

Nom	Nombre de berlines	Montant
Micheline Brisson Contrat no. 13	1	15 948,49 \$

**04-06-28-396 ORGANISATION DU TRANSPORT SCOLAIRE POUR L'ANNÉE 2004-2005 - RENOUELEMENT DE CONTRAT**

ATTENDU l'analyse des besoins en transport scolaire pour l'année 2004-2005;

ATTENDU que les résultats de cette analyse justifient le maintien de l'organisation actuelle pour la prochaine année;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif de transport à ce sujet;

ATTENDU la négociation de gré à gré avec des transporteurs relativement au renouvellement des contrats de transport par berline pour l'année 2004-2005;

Il est proposé par M. Claude Fortin et résolu d'autoriser le renouvellement du contrat de transport suivant pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2004 au 30 juin 2005 :

Nom	Nombre de berlines	Montant
Alain Bérubé Contrat no. 18	2	40 285,40 \$

**04-06-28-397 PLANS DE MESURES D'URGENCE - CHOIX D'UNE FIRME DE CONSULTANTS**

ATTENDU la Loi sur la sécurité civile;

ATTENDU la nécessité pour la Commission scolaire des Phares de se doter de plans de mesures d'urgence standards pour tous ses établissements;

ATTENDU que la Société Prudent inc. a élaboré avec la Fédération des commissions scolaires du Québec un modèle de plan de mesures d'urgence adapté aux commissions scolaires;

ATTENDU l'offre de services professionnels reçue de la Société Prudent inc.;

Il est proposé par M. Claude Fortin et résolu de mandater la firme la Société Prudent inc. pour assister la Commission scolaire des Phares dans la réalisation de ses plans de mesures d'urgence.

**04-06-28-398 OCTROI DU CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER - PAVILLON MONT-SAINT-LOUIS**

ATTENDU la réception le 6 avril 2004 de l'avis de les Entreprises GT enr. à l'effet qu'elle désirait mettre fin à son contrat d'entretien ménager qu'elle détient avec la Commission scolaire des Phares pour des services à rendre au pavillon Mont-Saint-Louis, et ce, à compter du 31 août 2004;

ATTENDU la réception par la Commission scolaire d'une déclaration d'intérêt de M. Martin St-Pierre confirmant qu'il désire acquérir sans aucune modification le contrat d'entretien ménager de cet établissement à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2004;

ATTENDU que M. Martin St-Pierre est l'actuel concierge au pavillon Mont-Saint-Louis;

ATTENDU la recommandation favorable de la direction du pavillon Mont-Saint-Louis;

ATTENDU la fourniture par M. Martin St-Pierre des diverses garanties exigées pour l'exécution de ce contrat;

Il est proposé par M. Raymond Joly et résolu d'accorder à M. Martin St-Pierre le contrat d'entretien ménager au pavillon Mont-Saint-Louis à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2004 pour une période d'un an et reconduit d'année en année. La valeur du contrat est de 52 559,52 \$ les taxes incluses.

Cette résolution est conditionnelle à l'obtention des documents exigibles en vertu du contrat.

**04-06-28-399 OCTROI DU CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER - ÉCOLE DE L'ESTRAN**

ATTENDU la réception le 6 avril 2004 de l'avis de les Entreprises GT enr. à l'effet qu'elle désire mettre fin à son contrat d'entretien ménager qu'elle détient avec la Commission scolaire des Phares pour des services à rendre à l'école de l'Estran, et ce, à compter du 31 août 2004;

ATTENDU la réception par la Commission scolaire d'une déclaration d'intérêt de M. Dany Fortin confirmant qu'il désire acquérir sans aucune modification le contrat d'entretien ménager de cet établissement à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2004;

ATTENDU que M. Dany Fortin est l'actuel concierge de l'école de l'Estran;

ATTENDU la recommandation favorable de la direction de l'école de l'Estran;

ATTENDU la fourniture par M. Dany Fortin des diverses garanties exigées pour l'exécution de ce contrat;

Il est proposé par M. Denis Goulet et résolu d'accorder à M. Dany Fortin (Entreprise DF enr.) le contrat d'entretien ménager de l'école de l'Estran à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2004 pour une période d'un an et reconduit d'année en année. La valeur du contrat est de 53 489,39 \$ les taxes incluses.

Cette résolution est conditionnelle à l'obtention des documents exigibles en vertu du contrat.

**04-06-28-400 OCTROI DU CONTRAT POUR LA CONCESSION DES SERVICES ALIMENTAIRES À ÉCOLE PAUL-HUBERT**

ATTENDU l'appel d'offres public pour la concession des services alimentaires dans deux écoles de la Commission scolaire des Phares;

ATTENDU les propositions reçues et l'analyse qui en a été faite par le Service des ressources matérielles;

Il est proposé par M. Jean-Yves Poirier et résolu d'octroyer le contrat de concession des services alimentaires de l'école Paul-Hubert à la firme Laliberté et associés inc. à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2004. Ce contrat est d'une durée de deux ans avec possibilité d'être reconduit pour deux ans supplémentaires.

Cette résolution est conditionnelle à l'obtention des documents exigibles spécifiés aux documents d'appel d'offres.

**04-06-28-401 OCTROI DU CONTRAT POUR LA CONCESSION DES SERVICES ALIMENTAIRES À ÉCOLE LE MISTRAL**

ATTENDU l'appel d'offres public pour la concession des services alimentaires dans deux écoles de la Commission scolaire des Phares;

ATTENDU les propositions reçues et l'analyse qui en a été faite par le Service des ressources matérielles;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Gilberte Fournier et résolu d'octroyer le contrat de concession des services alimentaires de l'école le Mistral à la firme Laliberté et associés inc. à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2004. Ce contrat est d'une durée de deux ans avec possibilité d'être reconduit pour deux ans supplémentaires.

Cette résolution est conditionnelle à l'obtention des documents exigibles spécifiés aux documents d'appel d'offres.

**04-06-28-402 FRAIS DE GARDE - EXEMPTION AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE**

ATTENDU que certains élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage sont orientés en classe d'adaptation scolaire dans une école autre que celle de leur quartier scolaire suite à une décision de la Commission scolaire;

ATTENDU que certains de ces élèves fréquentent le service de garde de l'école où ils sont orientés;

ATTENDU que les services de garde ne sont pas gratuits;

ATTENDU que le Conseil des commissaires souhaite exempter les parents de ces élèves des coûts reliés aux frais de garde, à l'exception du coût des repas;

Il est proposé par M. Raymond Joly et résolu d'exempter du coût des frais de garde les parents d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage qui ont été orientés en classe d'adaptation scolaire dans une école autre que celle de leur quartier scolaire suite à une décision de la Commission scolaire. Cette exemption ne couvre pas les coûts des repas.

**04-06-28-403 FRAIS DE GARDE - ASSUMATION DES COÛTS**

ATTENDU la résolution 04-06-28-402;

ATTENDU que les frais de garde sont reliés à une vocation complémentaire de la Commission scolaire et par conséquent, ces frais doivent s'autofinancer;

Il est proposé par M. Jean-Yves Poirier que la Commission scolaire des Phares assume les frais de garde des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage orientés par la Commission scolaire en classe d'adaptation scolaire dans une école autre que celle de leur quartier ainsi que les frais de garde de ceux qui ne peuvent être transportés le midi suite également à une telle décision de la Commission scolaire des Phares, et ce, à même le fonds commun prévu à la Politique sur les services de garde de la Commission scolaire des Phares.

M. Luc Marcoux demande le vote sur cette proposition :

POUR : 6  
CONTRE : 7

La proposition est rejetée.

Il est proposé par M. Luc Marcoux que les frais de garde des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage orientés par la Commission scolaire en classe d'adaptation scolaire dans une école autre que celle de leur quartier ainsi que les frais de garde de ceux qui ne peuvent être transportés le midi suite également à une telle décision de la Commission scolaire des Phares soient assumés à 50 % par le fonds commun prévu à la Politique sur les services de garde de la Commission scolaire des Phares et à 50 % par un autre budget d'opération régulier de la Commission scolaire des Phares.

M. Tudeau demande le vote sur cette proposition :

POUR : 9  
CONTRE : 4

Cette nouvelle proposition est adoptée à la majorité.

#### **04-06-28-404 POLITIQUE DES SERVICES DE GARDE - AMENDEMENT**

ATTENDU le changement de définitions apporté par les règles budgétaires du ministère de l'Éducation du Québec, notamment en ce qui concerne la notion d'enfant régulier fréquentant un service de garde ;

ATTENDU les résolutions 04-06-28-402 et 04-06-28-403 ;

ATTENDU les échanges intervenus en Comité plénier ;

Il est proposé par M. Normand Michaud de modifier la Politique sur les services de garde comme présenté et en tenant compte de la résolution 04-06-28-403. Cette politique sera colligée dans le Recueil des règles de gestion de la Commission scolaire.

M. Raymond Tudeau demande le vote sur cette proposition :

POUR : 10  
CONTRE : 2  
ABSTENSION : 1

Cette proposition est adoptée à la majorité des voix.

#### **04-06-28-405 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA VILLE DE RIMOUSKI ET LA CORPORATION DES TERRAINS DE JEUX DE SAINT-PIE-X**

ATTENDU la demande de la Ville de Rimouski et la Corporation des terrains de jeux de Saint-Pie-X pour l'utilisation des locaux et des équipements de l'école Élisabeth-Turgeon;

ATTENDU l'avis favorable du conseil d'établissement de l'école Élisabeth-Turgeon;

Il est proposé par M. Normand Michaud et résolu d'accepter le protocole d'entente avec la Ville de Rimouski et la Corporation des terrains de jeux de Saint-Pie-X pour l'utilisation des locaux et des équipements de l'école Élisabeth-Turgeon.

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

**04-06-28-406 PROBATION - CADRE**

Après avoir reçu, à huis clos, le rapport d'évaluation des compétences de la personne concernée réalisé au cours de sa période de probation, il est proposé par M. Luc Marcoux et résolu de confirmer M<sup>me</sup> Yvonne Landry dans le poste de directrice de l'école la Rose-des-Vents qu'elle détient actuellement à la Commission scolaire des Phares.

**04-06-28-407 COMPLEMENT DE POSTE DE DIRECTRICE OU DE DIRECTEUR DES ÉCOLES LA RIVIÈRE ET INSTITUTIONNELLE DU SECTEUR CENTRE - RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION**

ATTENDU l'ouverture du poste de directrice ou directeur des écoles la Rivière et institutionnelle du secteur Centre;

ATTENDU la *Politique de gestion du personnel cadre*;

ATTENDU le *Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires*;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par M. Jean-Maurice Lechasseur et résolu de nommer M<sup>me</sup> Nancy Hallé au poste de directrice des écoles la Rivière et institutionnelle du secteur Centre à la Commission scolaire des Phares. La date d'entrée en fonction sera déterminée par le directeur général.

**04-06-28-408 HUIS CLOS**

À 21 h 30, il est proposé par M. Jean-Pierre Lavoie et résolu de continuer la séance à huis clos.

**04-06-28-409 RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE**

À 21 h 45, il est proposé par M. Normand Michaud et résolu de siéger en séance publique.

**04-06-28-410 ÉVALUATION DU RENDEMENT PROFESSIONNEL 2003-2004 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

ATTENDU le Règlement modifiant le Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires (Loi sur l'instruction publique L.R.Q., c. I-13.3, a. 451; 1977, c. 96, a. 130);

ATTENDU l'Arrêté du ministre de l'Éducation concernant le Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires;

ATTENDU les résultats de l'évaluation du rendement du directeur général pour l'année 2003-2004;

ATTENDU la recommandation du Comité d'évaluation;

Il est proposé par M. Jean-Yves Poirier que le Conseil des commissaires procède à l'application du Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires, en versant au directeur général le boni forfaitaire tel que déterminé par l'évaluation conservée au dossier de la personne.

Le bilan 2003-2004 préparé par M. Paul Labrecque est déposé au bureau de la secrétaire générale pour consultation éventuelle.

M. Guy Potvin demande le vote sur cette proposition :

POUR :	9
CONTRE :	2
ABSTENTION :	2

La proposition est acceptée à la majorité des voix.

#### **04-06-28-411 INFORMATION**

Les sujets suivants sont traités à titre d'information :

- a) Rapport du président;
- b) Consultation sur le régime pédagogique;
- c) Activité de la rentrée - Information.

#### **04-06-28-412 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 21 h 55, il est proposé par M. Denis Goulet résolu de lever la séance.

---

PRÉSIDENT

---

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE



**COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES**

**CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2004**

**NUMÉRO DE RÉOLUTION :**

**TITRE :**

04-06-28-378	Certificat de reconnaissance
04-06-28-379	Période de questions réservée au public
04-06-28-380	Période réservée aux commissaires parents
04-06-28-381	Adoption de l'ordre du jour

**DÉCISION**

04-06-28-382	Procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mai 2004 - Approbation et suivis
04-06-28-383	Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du 25 mai 2004, tenu le 14 juin 2004 - Approbation et suivis
04-06-28-384	Identification des disciplines objets d'examens uniques et internes en juin 2005
04-06-28-385	Arts-sports-études - Modification à l'école Paul-Hubert
04-06-28-386	Protocole d'entente pour le réseautage de l'Institut de formation en vente du Québec
04-06-28-387	Budget 2004-2005 - Adoption

**NUMÉRO DE RÉOLUTION :****TITRE :**

04-06-28-388	Intérêts sur les taxes impayées - Taux exigé en 2003-2004
04-06-28-389	Modification au plan d'effectif du personnel professionnel 2004- 2005
04-06-28-390	Engagement - Personnel de soutien
04-06-28-391	Engagement - Personnel profes- sionnel
04-06-28-392	Transfert d'un circuit de transport scolaire - Demande d'autori- sation
04-06-28-393	Transfert d'un circuit de transport scolaire - Demande d'auto- risation
04-06-28-394	Organisation du transport scolaire pour l'année 2004-2005 - Renou- vellement de contrat
04-06-28-395	Organisation du transport scolaire pour l'année 2004-2005 - Renou- vellement de contrat
04-06-28-396	Organisation du transport scolaire pour l'année 2004-2005 - Renou- vellement de contrat
04-06-28-397	Plans de mesures d'urgence - Choix d'une firme de consultants
04-06-28-398	Octroi du contrat d'entretien ménager - Pavillon Mont-Saint- Louis
04-06-28-399	Octroi du contrat d'entretien ménager - École de l'Estran

**NUMÉRO DE RÉOLUTION :****TITRE :**

04-06-28-400	Octroi du contrat pour la concession des services alimentaires à école Paul-Hubert
04-06-28-401	Octroi du contrat pour la concession des services alimentaires à école le Mistral
04-06-28-402	Frais de garde - Exemption aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage
04-06-28-403	Frais de garde - Assumption des coûts
04-06-28-404	Politique des services de garde - Amendement
04-06-28-405	Protocole d'entente avec la Ville de Rimouski et la Corporation des terrains de jeux de Saint-Pie-X
04-06-28-406	Probation - Cadre
04-06-28-407	Comblement de poste de directrice ou de directeur des écoles la Rivière et institutionnelle du secteur Centre - Rapport du comité de sélection
04-06-28-408	Huis clos
04-06-28-409	Retour en séance publique
04-06-28-410	Évaluation du rendement professionnel 2003-2004 du directeur général
04-06-28-411	Information
04-06-28-412	Levée de la séance